



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2003/2
2 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS
Cinquante et unième réunion plénière
(Genève, 10-12 juin 2003)

**RAPPORT SUCCINCT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE DE L'ONU**

Note du secrétariat de la CEE

1. La Commission de statistique de l'ONU est l'un des deux organes dont relève la Conférence des statisticiens européens. Par conséquent, la Conférence a toujours prêté attention aux délibérations et aux préoccupations de cette instance qui joue un rôle important dans le système statistique mondial. Il est donc d'usage, lors de sa réunion plénière, que la Conférence soit saisie d'un rapport succinct sur les travaux de la session annuelle de la Commission de statistique, de manière à ce qu'elle soit informée des principaux résultats de la plus récente session de cet organe.
2. La trente-quatrième session de la Commission de statistique s'est tenue à New York du 4 au 7 mars 2003. Le rapport sur les travaux de cette session, qui est disponible sur le site Web à la Division de statistique de l'ONU, contient toutes les informations concernant les États membres et organisations participants ainsi que les conclusions du débat auquel a donné lieu chaque point de l'ordre du jour.
3. La Commission de statistique, dans les conclusions qu'elle a formulées à l'issue de sa trente-quatrième session, a prescrit à de multiples reprises des activités supplémentaires ou des activités qu'elle avait modifiées en vue de nouveaux travaux à exécuter soit par la Division de statistique de l'ONU, soit par des organismes de l'ONU autres que la CEE, soit encore par divers groupes d'experts, groupes intersecrétariats et groupes d'étude. La présente note n'en reproduit pas la liste. Le Bureau de la Conférence et le secrétariat tiennent dûment compte, dans leur mise à jour et leur réexamen des divers éléments de la Présentation intégrée des travaux

internationaux en matière de statistique, des tâches accomplies par les divers groupes d'experts et veillent à ce que dans la Présentation intégrée rende compte des activités et résultats qui présentent un intérêt pour la région de la CEE. La participation habituelle du Directeur de la Division de statistique aux réunions du Bureau permet de maintenir la meilleure coordination possible pour toutes les activités qui relèvent de la compétence de la session de la Division de statistique.

4. La présente note se limite aux points de l'ordre du jour de la trente-quatrième session de la Commission de statistique qui ont fait l'objet de décisions pouvant influencer directement sur les travaux futurs de la Conférence et de son bureau ou dont l'examen a abouti à la création d'un nouveau groupe dont les travaux devront être pris en considération par la Conférence et son bureau. Cinq points inscrits à l'ordre du jour de la Commission de statistique relèvent de ces deux catégories: les statistiques de la santé, les statistiques agricoles, le Programme de comparaison internationale, les classifications économiques et sociales internationales et les statistiques de l'environnement.

5. Point 3 b) de l'ordre du jour, Statistiques de la santé: Afin d'améliorer la coordination entre les travaux des organisations internationales et de mieux harmoniser leurs activités de collecte de données au niveau national avec les systèmes nationaux de statistique, la Commission de statistique a créé un Groupe des Amis du Président, qui sera présidé par Svein Longva (Norvège). Six autres États Membres de l'ONU, dont deux États membres de la CEE (États-Unis et Canada) font partie de ce groupe; un certain nombre d'organisations internationales, et notamment toutes les commissions régionales de l'ONU et Eurostat y participent en qualité d'observateurs. La Division de statistique fait fonction de secrétariat.

6. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a examiné relativement en détail la question des statistiques de la santé à sa réunion de février 2003, c'est-à-dire peu avant le débat qui a eu lieu à la session de la Commission de statistique. Le Bureau, au cours de sa réunion, s'est déclaré préoccupé par l'absence de coordination des travaux se rapportant aux statistiques de la santé dans la région de la CEE. Lorsqu'il procèdera à son examen périodique des questions relevant des statistiques de la santé, le Bureau devra tenir pleinement compte des constatations du Groupe des Amis du Président ainsi que des conclusions que la Commission de statistique pourrait en tirer.

7. Point 4 c) de l'ordre du jour: Statistiques agricoles: La Commission est convenue de créer un groupe consultatif composé de représentants des pays, qui viendra s'ajouter au Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles (IWG.AGRI). Au moment où la présente note est écrite, la composition du groupe n'a pas encore été décidée.

8. Point 4 e) de l'ordre du jour: Programme de comparaison internationale: La Commission a fait le point de l'état d'avancement des préparatifs en prévision du nouveau cycle du Programme de comparaison internationale (PCI) et approuvé la composition du conseil exécutif qui venait d'être créé. Elle a encouragé la mobilisation de fonds supplémentaires et d'un soutien en nature en faveur du Programme, tant au niveau régional qu'au niveau mondial. Dans ce contexte, il convient de faire état des travaux relatifs au Programme de comparaisons européennes, réalisés par le secrétariat de la CEE en collaboration avec Eurostat, l'OCDE et le CEI-STAT. Le nouveau cycle du PCI va influencer sur le calendrier du prochain cycle de comparaisons dans la région de la

CEE. Le Bureau reconsidérera lors d'une future réunion la poursuite de ces travaux entrepris en commun, dans la perspective également d'un nouveau cycle mondial de comparaisons.

9. Point 5: Statistiques de l'environnement: La Commission a approuvé la création d'un groupe de travail interorganisations chargé tout spécialement d'élaborer et d'harmoniser les méthodes, concepts et règles, et de coordonner la collecte des données et la formation, afin de faire avancer les travaux dans ce domaine pour parvenir à des résultats analogues à ceux déjà obtenus en ce qui concerne la comptabilité de l'environnement. Elle a également pris note de la proposition présentée par Eurostat, l'OCDE et la CEE de constituer un groupe directeur sur le développement durable (composé de représentants d'organisations internationales et de pays). Le Bureau de la Conférence, à l'une de ses prochaines réunions, étudiera cette proposition en s'appuyant sur le descriptif de la tâche confiée au groupe directeur. Par ailleurs, la Commission a souligné combien il était nécessaire de coordonner les travaux sur les statistiques et la comptabilité de l'environnement et ceux relatifs à la dimension environnementale du développement durable.

10. Point 6 a): Classifications économiques et sociales internationales: Les commissions régionales devraient en principe jouer un rôle de premier plan dans le processus de consultation des pays concernant la révision de la CITI et de la CPC pour 2007. En Europe, Eurostat et l'OCDE sont plus directement associés au travail théorique en rapport avec cette révision que ne l'est le secrétariat de la CEE. Par souci d'efficacité, il faudrait utiliser les travaux de ces organisations dans toute la mesure du possible aux fins du processus de consultation dans la région de la CEE. Dans ce contexte, il est absolument indispensable d'associer dès le début de la consultation les pays membres de la CEE qui ne sont ni membres de l'Union européenne ni candidats à son adhésion de même que ceux qui ne sont pas membres de l'OCDE. Les moyens à utiliser à cet effet, que le Bureau devra considérer en détail, pourraient être des réunions communes entre la CEE et Eurostat/OCDE, la CEE procédant à des consultations par écrit à l'aide d'un questionnaire commun auprès des pays membres concernés et/ou organisant des réunions de consultation à l'intention des sous-régions concernées de la CEE.

11. Mesures qu'il est recommandé à la Conférence de prendre: La Conférence est priée de prendre note des conclusions qui précèdent et de déterminer si un autre point dont il n'a pas été expressément question ci-dessus devrait avoir des incidences sur son programme et si elle souhaite que le Bureau y donne suite.
